

N/REF : 18/11/2024 10H32 C:000053 I:02682
V/REF : AC/C05791
V/Email reçu le Lundi 18/11/2024 a 10H32

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. ROS
IMMEUBLE : RES.LA ROSAIS -ROS
1 A 8, RUE DU LION D OR
.
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le

06 Décembre 2024

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 3 OR - MME MR EL AMRAOUI 06 50 56 36 44
LOGEMENT N° 019310, PORTE N°9310, 1° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : RECHERCHE DE FUITE EN SOUS-SOL AU NIVEAU BOX N°8
Donneur d'ordre : Mme a CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 29/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONSTAT:PLUS DE FUITE
PASSAGE EN APPARENT RÉALISÉ DANS LOGEMENT RDC
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 05/12/24 a 11H54 Mme a CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBS007-Recherche fuite	EF-EC/chauf.appa.	1	103,96
				103,96
		TOTAL H.T.		103,96
		T.V.A. a 10,00%		10,39
		TOTAL T.T.C.En EURO		<u>114,35</u>

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.